

le ferme espoir de voir, un jour, s'accomplir, par des gestes magnifiques, l'ordre prophétique de Pie X à la France : *Va, fille première-née de l'Eglise, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon nom devant les peuples et devant les rois de la terre.*

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

QUARANTE-HEURES DANS LES COUVENTS

Quelle est la messe du premier et du dernier jour ?

Si elle est chantée, elle sera la même que celle que l'on chanterait à l'église ; ordinairement celle du Saint Sacrement, par exception celle du jour, selon les règles qui sont rappelées tant dans l'*Ordo latin*, que dans l'*Ordo des offices chantés*. Si au contraire, ces messes ne peuvent pas être chantées, elles ne sont plus privilégiées et on doit dire celle du jour, avec l'oraison du Saint Sacrement avant l'oraison *de mandato* ; si toutefois le rite de l'office du jour permettait des messes votives lues, on pourrait dire la messe du Saint Sacrement avec trois oraisons. Dans quelques diocèses, l'évêque a obtenu un indult pour permettre la messe basse du Saint Sacrement, comme si elle était chantée, c'est-à-dire aux doubles majeurs, et avec une seule oraison.

Quelle est la messe du 2e jour ?

La messe du 2e jour des Quarante-Heures dans les couvents suit la même règle que celle de l'exposition et de la reposition, selon qu'elle est chantée ou lue, ou jouit d'un indult.

Les litanies peuvent-elles être récitées ?

Si la messe est chantée, les litanies seront elles-mêmes chantées, ainsi que l'hymne de la procession. Mais lorsqu'on ne peut chanter la messe, on peut se contenter de lire seulement les litanies auxquelles les servants et la communauté répondront. Mais comme le Célébrant n'est pas accompagné de ministres sacrés qui puissent réciter l'hymne alternativement avec lui pendant la procession, il serait préférable que l'hymne fût chantée pendant la procession, ainsi que le *Tantum ergo* qui suit. Si on ne pouvait la chanter, le Célébrant pourrait la réciter avant la procession.